

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**

NOR : DEVK1130636S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu l'arrêté du 23 juillet 2008 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique ministériel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 3 novembre 2011,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au comité technique ministériel en qualité de représentants du personnel :

*Membres titulaires*

Au titre de l'organisation CGT :

M. Charles BREUIL.  
M. Francis COMBROUZE.  
M. Willy GARING.  
M. Didier LASSAUZAY.  
M. Simon LÉRY.  
M. Jean-Marie RECH.

Au titre de l'organisation CGT-FO :

Mme Sylvie CALVO.  
M. Jean HÉDOU.  
M. Thierry LATGER.  
M. Jean-Pierre MOREAU.

Au titre de l'organisation CFTD :

M. Hubert LEBRETON.  
Mme Véronique TRAVER-THYS.  
M. Freddy HERVOCHON.

Au titre de l'organisation UNSA :

M. Jean-Michel BAILLY.  
Mme Isabelle VIALLAT.

*Membres suppléants*

Au titre de l'organisation CGT :  
M. Nicolas MAYER.  
M. Hervé VULLION.  
M. Nicolas BAILLE.  
M. Didier HOREAU.  
Mme Marie-Hélène THOMAS.  
M. Philippe GARCIA.

Au titre de l'organisation CGT-FO :  
Mme Jacqueline BALZA.  
M. Gérard COSTIL.  
M. Christian GROLIER.  
M. Didier PENNES.

Au titre de l'organisation CFDT :  
Mme Isabelle GILLET.  
M. François QUESSADA.  
Mme Sophie DESMARIEUX.

Au titre de l'organisation UNSA :  
M. Rémy RONVEL.  
Mme Karine SCIPION.

Article 2

Le mandat du comité technique ministériel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement prendra effet à compter du 29 novembre 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 10 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le secrétaire général,*  
J.-F. MONTEILS